Atteinte à la vie privée + refus augmentation cause grossesse

---
Par Odd_Historian_1455

Bonjour,

Je suis, depuis 15 ans, dans mon entreprise et j'ai obtenu, au fil des années, diverses responsabilités.
J'ai demandé une augmentation de 2% au titre de l'inflation qui m'a été refusée car grossesse mais bien sûr je n'ai pas d'écrit.
Pour motiver ma demande d'augmentation mon employeur m'a demandé de lui fournir un tableur listant mes charges, mes revenus et mes dépenses personnelles. J'ai trouvé ca très intrusif et humiliant et cela m'a dégouté de devoir, entre guillemet 'baisser ma culotte' devant mon chef pour 2%.
A la suite de cette demande, j'ai fait un bon gros mail pour conserver une trace écrite.

Puis-je attaquer mon employeur pour cela ?

Merci pour vos conseils et votre aide.

Par Isadore

Bonjour,

d'augmentation mon employeur m'a demandé de lui fournir un tableur listant mes charges, mes revenus et mes dépenses personnelles
C'est totalement inacceptable ! Il n'a pas à se mêler de vos finances.

Vous avez une preuve de cette demande ? Votre courriel ne constitue pas à lui seul une preuve.

En revanche une augmentation non prévue par un texte de loi ou un texte conventionnel n'est jamais obligatoire.

Par Odd_Historian_1455

Merci pour votre réponse.

Malheureusement, cela a été demandé à l'oral. Cependant, j'ai matérialisé cela par l'envoi de ce mail :

XXX,

Au contraire, tu as été très clair lors de notre entretien mardi dernier durant lequel j'ai bien compris que XXX prévoyait de m'augmenter en rapport avec l'inflation et qu'un entretien avec lui serait programmé en avril dans le but d'en discuter.

J'ai bien compris l'exercice que tu m'as proposé de faire afin d'appuyer ma demande d'augmentation auprès de Pascal :

? Réaliser un tableau reprenant toutes les ressources que m'apporte la société et de lister l'ensemble de mes charges personnelles et mon reste à vivre.

Après réflexion, nous nous accordons sur le fait que me demander la réalisation d'un tel tableur listant mes charges personnelles est assez déplacé, intrusif et dégradant.

A aucun moment je me dois de détailler, à mon employeur, ma vie et mes dépenses personnelles en vue d'une revalorisation de ma rémunération.

Les détails de la vie personnelle ne doivent pas influencer la valorisation de mon travail et je me garderai bien à l'avenir de partager les détails de ma vie privée.

Combien je dépense pour mon chauffage ou comment je finance ma « Grande maison » ne regarde que moi et uniquement moi.

Je ne dois pas avoir à plaider ma cause auprès de XXX en évoquant des éléments personnels dans l'espoir d'une éventuelle augmentation.

Dans le cas où une augmentation de salaire serait décidée par XXX, je souhaite qu'elle soit uniquement décidée sur la base de l'évaluation, de l'appréciation de la qualité de mon travail, la valeur ajoutée de mon poste, mon investissement dans l'entreprise, et mon engagement dans les missions qui me sont confiées.

Dans le cas où la qualité de mon travail et mon engagement ne justifie pas la revalorisation de mon salaire, je suis évidemment ouverte à toute discussion afin d'améliorer la qualité de mes services au sein de l'équipe XXX.

Cordialement.

A la suite de ce mail, nous avons eu un échange par SMS.
Ce sont les éléments que j'ai en ma possession.

Merci pour votre avis sur le sujet et vos bons conseils.

Par Isadore

Vous ne pouvez pas assigner votre employeur aux prudhommes pour des faits que vous ne pouvez pas prouver. Et une telle procédure nécessite l'avis d'un avocat sur la solidité des preuves.

Ce sont des accusations graves, et si vos preuves ne sont pas assez solides vous risquez un licenciement pour faute grave voire pour faute lourde si l'intention de nuire est retenue, et en sus des poursuites au pénal.

De toute façon, il va de soi qu'une telle procédure impliquerait de quitter l'entreprise à terme, vu tous les moyens qu'un employeur peut utiliser pour pourrir la vie d'un salarié sans sortir de la légalité.

Par Odd_Historian_1455

C'est pas faux. Je vous remercie beaucoup pour l'aide que vous avez pu apporter à mon interrogation.

Très bonne soirée à vous.